



CT DGAC : la CFDT fait bouger les lignes

Septembre 2018

Au CT DGAC, les lignes ont bougé, la CFDT ne s'est pas laissé enfermer dans des postures improductives.

OUVRIERS D'ETAT

La CFDT a voté **OUI** à l'accès à la licence énergie et climatisation pour les contractuels embauchés sur des postes d'ouvriers d'Etat.

La CFDT veut des recrutements pour assurer les missions des ouvriers de l'Etat, et remplacer les départs plutôt qu'avoir recours à l'externalisation. La DGAC n'a pas réussi à tenir sa promesse d'embauches d'ouvriers d'Etat et se fait imposer des recrutements de contractuels.

La CFDT exige :

- Pour les nouveaux embauchés, les mêmes outils pour travailler que leurs collègues ouvriers, les mêmes formations, les mêmes autorisations d'exercer, les mêmes rémunérations à l'embauche.
- Pour les ouvriers de l'Etat en poste, un avancement plus rapide sous forme de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle, ou d'un avancement amélioré : assez de passer 15 années dans le même groupe !

Pas besoin de faire de longs discours : empêcher nos collègues de travailler demain, c'est se tirer une balle dans le pied.

La CFDT a fait le choix de la cohérence.

TSEEAC

La CFDT a voté **NON** à la modification du programme de 1ère qualification TSEEAC.

La CFDT a d'autres ambitions pour les TSEEAC : nous estimons qu'il est plus que temps de largement réformer ces qualifications particulières aux TSEEAC. Tout le monde sait que les TSEEAC sont le seul corps de la DGAC (et d'ailleurs !) à n'avoir prévu aucun autre moyen d'avancement !

C'est pourquoi nous refusons de bricoler sur le contenu de cette qualification : nous demandons sa suppression car elle n'a plus de raison d'être.

Par ailleurs nous demandons une réforme de grande envergure de la Seconde Qualification TSEEAC, qui ne doit pas constituer un exercice épuisant et incertain de bachotage. Là aussi la RAEP doit jouer son rôle.

La CFDT a fait le choix de l'ambition pour les personnels TSEEAC.



COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

La CFDT a obtenu en séance en avril 2018 le report du projet de CPF présenté par la DGAC, compte tenu de la faiblesse des propositions de l'administration.

Les remarques faites alors par la CFDT ont été reprises par l'administration, et aucun plafond de prise en charge par l'administration ne sera opposable aux personnels de catégorie C non diplômé ou titulaires du seul Brevet des Collèges (DNB, DNBC ou BEPC).

De plus, le plafond proposé initialement par l'administration pour les autres personnels (2000€ par action de formation validée) pourra être doublé sous certaines conditions.

Enfin, les formations de préparations au concours ne seront pas bridées par la disponibilité du compte formation de l'agent.

Ces amendements étaient pour la CFDT un marqueur incontournable de l'importance à accorder à la formation des personnels par la DGAC.

L'intervention de la CFDT a permis à la raison de l'emporter.

La CFDT a fait le choix de l'intelligence collective pour les personnels de la DGAC.

PRIME D'INTERESSEMENT A LA PERFORMANCE COLLECTIVE (PIPC)

La CFDT a signé le protocole 2014 qui a permis la création de cette prime égalitaire, et le protocole 2017 qui aura permis son doublement !

Après de longues tractations avec le Guichet Unique, la DGAC a annoncé que le projet de doublement de la PIPC, prévu par le protocole 2016-2019, avait été enfin (!) validé.

Ce sont donc 200€ brut qui seront versés à l'ensemble des agents de la DGAC, toutes catégories confondues, pour 2017 (personnels présents en 2016 à la DGAC) et autant pour 2018 (personnels présents en 2017 à la DGAC), soit **400€ d'ici la fin de l'année 2018.**

La CFDT a fait le choix de la solidarité dans une DGAC qui en a bien besoin !

Depuis l'origine, nos positions et nos décisions sont marquées par des options claires : cohérence, ambition pour les personnels, intelligence collective et solidarité en sont quelques unes.

Ces options d'un mieux-disant social pour tous sont pour la CFDT la meilleure garantie d'une unité de la DGAC dans la diversité, que nous défendons pied à pied : ainsi, la CFDT a-t-elle obtenu en Comité Technique Ministériel du 26 juillet 2018 la garantie du Directeur de Cabinet de la Ministre que les propositions de séparation du Sénateur Capo-Canellas ne seraient pas à l'ordre du jour.

Position gouvernementale confirmée par le Directeur général lors du CT du 7 septembre.

La CFDT a toujours fait le choix de l'unité de la DGAC, pour assurer à tous les agents une amélioration de leurs conditions d'emploi. Avec succès jusqu'ici.

Alors du 4 au 6 décembre 2018, donnez les moyens à la CFDT de peser dans les débats.

**Faites le choix de la solidarité, de la cohérence, de l'ambition collective,
Votez CFDT**

